

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

1 – Approbation du PV du 12 janvier 2012

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte administratif et compte de gestion 2011 du budget annexe "Eau"

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2011 du budget annexe eau puis cède la présidence à M. Jean WINTER

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion "Eau" de l'exercice 2011 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	179 463.07 €
Dépenses de fonctionnement	158 714.06 €
Excédent	20 749.01 €
Recettes d'investissement	263 284.80 €
Dépenses d'investissement	132 142.11 €
Excédent	131 142.69 €
Résultat Excédentaire	151 891.70 €

ADOpte par 14 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

3 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 20 749.01 € à la section de fonctionnement,
- un excédent de 37 163.57 € la section d'investissement,

DECIDE d'inscrire au budget 2012 les écritures suivantes :

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

- compte 001 «Résultat d'investissement reporté »	37 163.57 €
- compte 002 «Résultat de fonctionnement reporté »	20 749.01 €

Vote : Pour à l'unanimité

4 – Prix de l'eau

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission Finances et après délibération

FIXE le prix de vente du m3 d'eau à 2.08 € T.T.C. à compter du 1^{er} Avril 2012.

Vote : 12 Pour ; 3 Abstentions

5 – Tarif branchements

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu M. le Maire

DELIBERE

MAINTIENT le droit de raccordement au réseau d'eau potable à 650 €,

RECONDUIT le prix forfaitaire du compteur : 65 €

CONFIRME les coefficients multiplicateurs :

Diamètre du compteur :	Coefficient :
20	1.00
25	1.25
30	1.50
40	2.00
50	2.50
60	3.00
80	4.00
100	5.00

Vote : Pour à l'unanimité

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

6 – Budget primitif 2012 "Eau"

Le budget primitif 2012 de l'eau proposé aux conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement	210 854.68 €
Dépenses de fonctionnement	210.854.68 €
Recettes d'investissement	123 502.54 €
Dépenses d'investissement	123 502.54 €

Le Conseil Municipal après délibération

ADOpte à l'unanimité le budget de l'eau.

7 – Compte administratif et compte de gestion 2011 de la Commune

M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion 2011 de la Commune, puis quitte la salle. M. Jean WINTER, adjoint au Maire assure la présidence durant son absence.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion de la Commune, exercice 2011 arrêtés comme suit :

Recettes de fonctionnement	592 098.34 €
Dépenses de fonctionnement	415 138.05 €
Excédent	176 960.29 €
Recettes d'investissement	53 347.90 €
Dépenses d'investissement	103 590.85 €
Déficit	50 242.95 €
Résultat excédentaire	126 717.34 €

ADOpte par 14 voix, le Maire ayant quitté la salle lors du débat et du vote.

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

8 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal

CONSTATE que le compte administratif présente :

- un excédent de 546 716.96 € à la section de fonctionnement,
- un besoin de financement de 73 318.02 € à la section d'investissement,

CONSIDERE que le résultat doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE d'inscrire au budget 2012 les écritures suivantes aux comptes :

- 1068 "couverture du besoin de financement de la section d'investissement"	73 318.02 €
- 001 "déficit d'investissement reporté"	73 318.02 €
- 002 "excédent de fonctionnement reporté"	546 716.96 €

Vote : Pour à l'unanimité

9 – Taxes locales

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire

ETUDIE les différentes simulations d'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales

DELIBERE

DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales

Contributions directes	Taux
Taxe d'Habitation	16.25 %
Taxe Foncière (bâti)	9.09 %
Taxe Foncière (non bâti)	36.84 %
CFE (Taxe professionnelle)	18.71 %

Vote : Pour à l'unanimité

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

10 – Subventions

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

ALLOUE les subventions suivantes :

ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	20 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	100 €
C.C.A.S DE GERTWILLER	4000 €

Le Conseil Municipal décide également d'accorder 15 €/jour par élève participant, domicilié à Gertwiller, aux écoles organisant des séjours pédagogiques.

VOTE : Pour à l'unanimité

11 – Budget primitif 2012 « Commune »

Le budget primitif 2012 de la commune proposé aux Conseillers s'équilibre comme suit :

Recettes de fonctionnement	1 150 752.96 €
Dépenses de fonctionnement	1 150 752.96 €
Recettes d'investissement	1 068 194.02 €
Dépenses d'investissement	1 068 194.02 €

Le Conseil Municipal après délibération

Vote : Pour à l'unanimité

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

12 – Chasse

M. le Maire informe le au Conseil Municipal qu'un permissionnaire sollicite l'agrément.

Le Conseil Municipal après avoir entendu M. le Maire et après avoir délibéré

ACCORDE l'agrément à :

- Monsieur Hubert DESMYTTERE domicilié à Kertzfeld en remplacement de M. Harald KOEVY

CHARGE M. le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives,
AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes concernant la location de la chasse

Vote : 13 voix Pour : 1 Abstention

M. Gabriel ROSFELDER a quitté la salle au moment du vote

13 – Non valeur

Le comptable du Trésor de Barr sollicite l'admission en non valeur de factures d'eau.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la mise en non valeur de la redevance eau d'un montant de 12.19 €.

Vote : Pour à l'unanimité

14 – FFSA

La Fédération Française du Sport Automobile organise pour la troisième année en Alsace, la manche française du Championnat du Monde des Rallyes les 5, 6, 7 octobre 2012.

Le projet du parcours inclut à nouveau la Commune de Gertwiller. Le passage se déroulera le Samedi 06 octobre 2012.

M. le Maire demande aux Conseillers l'accord quand au passage du Rallye à Gertwiller.

Le Conseil Municipal autorise le passage du Rallye de France à Gertwiller.

Vote : 12 voix POUR : 2 voix CONTRE ; 1 Abstention

Commune de GERTWILLER

Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2012

15 – Divers

RASED : Mme MEYER transmet aux élus une pétition du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté contre la suppression de postes de maîtres spécialisés.

Fête des vendanges : La ville de Barr sollicite la participation des associations de Gertwiller pour faire un Char à l'occasion de la Fête des vendanges. Mme MEYER s'est chargée de faire la demande aux différentes associations.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gertwiller ainsi que le Basket Club Barr/Gertwiller ont prévu de participer à cette manifestation.

Contrat CAE : Monsieur le Maire propose l'engagement d'une personne pouvant bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Une convocation sera envoyée prochainement aux différentes personnes qui ont répondu à la demande.

Le choix de la personne sera soumis au prochain Conseil Municipal.

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 02 avril 2012

Le Maire :

Jean-Daniel HUCHELMANN